

Ce colloque sur « Le faux en art » a pour objectif de présenter non seulement la définition du faux au plan juridique, mais aussi les problématiques liées à la détection et la répression des faux, en les restituant dans leur contexte historique et en s'interrogeant sur leur sens dans notre société contemporaine.

Sans être nouvelle, cette problématique du faux, tant en matière de tableaux, de mobilier, d'antiquités, que d'objets d'art, se trouve renouvelée. Le faux s'est en effet considérablement développé depuis la seconde moitié du XXe siècle et le début du XXIe siècle.

Ce colloque a dès lors pour ambition de dresser un état des lieux, tant juridique que factuel, sur le faux en art, en invitant les représentants des différents champs professionnels concernés, et en les questionnant sur les difficultés rencontrées.

Un panorama choisi de la jurisprudence permettra enfin de présenter les grands axes juridiques soulevés par les procédures concernant les faux.

En couverture : contrefaçon d'une œuvre de V. Kandinsky, avec l'aimable autorisation de M. Gilles Perrault.



5 Quai de l'Horloge TSA 79201 - 75055 Paris cedex 01

Demande d'inscription par mail
colloque.parquet.courdecassation@justice.fr



Journée de formation à la Cour de cassation

Le faux en art

Vendredi 17 novembre 2017
de 9 h 00 à 16 h 30

Grand'Chambre de la Cour de cassation
Entrée 5, quai de l'Horloge, Paris 1^{er}



9h00 - 9h30	Accueil des participants		
9h30 - 9h40	Propos introductifs		
	Jean-Claude MARIN, <i>procureur général près la Cour de cassation</i>		
9h40 - 12h45	Présidence Philippe INGALL-MONTAGNIER, <i>premier avocat général de la première chambre civile de la Cour de cassation</i>		
9h50 - 11h00	Définir le faux en art		
9b50 - 10b10	Notion et répression du faux en art. Quelques jalons historiques Laurent PFISTER, <i>professeur à l'université de Panthéon-Assas, Paris II</i>		
10b10 - 10b30	Le faux en droit positif : présentation générale Tristan AZZI, <i>professeur à l'Ecole de droit de la Sorbonne, université Paris I Panthéon-Sorbonne</i>		
10b30 - 10b50	Qu'est-ce que le faux nous apprend sur l'art dans nos sociétés modernes ? Jacqueline LICHTENSTEIN, <i>professeur émérite d'esthétique et de philosophie de l'art à l'université de Paris IV- La Sorbonne</i>		
10h50 - 11h00	Questions		
11h00 - 11h15	Pause		
11h15 - 12h45	Détecter le faux en art		
11b15 - 11b35	Sébastien ALLARD, <i>conservateur général du patrimoine, directeur du département des peintures du musée du Louvre</i>		
11b35 - 11b50	Catherine CHADELAT, <i>conseiller d'Etat, présidente du Conseil des ventes volontaires</i>		
11b50 - 12b10	Frédéric CASTAING, <i>président de la Compagnie nationale des experts</i>		
12b10 - 12b30	Stéphanie IBANEZ, <i>directrice du service juridique de Christie's France</i>		
12h30 - 12h45	Questions		
12h45 - 14h00	Déjeuner libre		
14h00 - 16h30	Présidence Philippe INGALL-MONTAGNIER, <i>premier avocat général de la première chambre civile de la Cour de cassation</i>		
14h10 - 16h15	Réprimer le faux en art		
14b10 - 14b30	Emilie LE MAPPIAN, <i>responsable de la propriété intellectuelle et des affaires juridiques, Fondation Giacometti</i>		
14b30 - 14b50	Hélène DUPIN, <i>avocat au barreau de Paris</i>		
14b50 - 15b10	Colonel Ludovic EHRHART, <i>chef de l'Office central de lutte contre le trafic de biens culturels</i>		
15b10 - 15b40	Sylvie STANKOFF, <i>magistrate, ancienne présidente de la 9ème chambre du tribunal de grande instance de Créteil</i>		
	Marie COURBOULAY, <i>présidente de la chambre spécialisée en propriété intellectuelle, tribunal de grande instance de Paris</i>		
15b40 - 16b00	Alain GIRARDET, <i>conseiller à la première chambre civile de la Cour de cassation</i>		
16h00 - 16h15	Questions		
16h15 - 16h30	Propos conclusifs		
	Marc FUMAROLI, <i>de l'Académie française</i>		